L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 MAI 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 91, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10
Les frais de l'abonnement ont pour une année. Aucune exception, soit ou journal entièrement, soit aux abonnements consentis en comme dans certaines de la part de ceux, à moins qu'ils n'en aient donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES: Une pouce par carré de chaque langue, [illegible] fois, et cinquante cents pour chaque [illegible] subséquente. Tout changement, rendu légitime, [illegible] comme une nouvelle [illegible] de rate DIX lignes ou moins.
ANNONCES pour l'année sous annonces: Les [illegible] magasins de détail, 300; les Banques, [illegible] Assurances, Autres institutions publiques, [illegible] Sauvages et Bateaux à vapeur, [illegible] Tarif à commissions, 250. Ces [illegible] Annonces et l'avance.
[illegible] les annonces aux prix estimés à un car [illegible] par certaines.
ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] au public à des vente d'immeubles, [illegible] les [illegible] et habitations, [illegible] &c. &c. seront payées au taux des annonces ordinaires.
ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] chaque jour de nouvelles annonces [illegible] jusqu'à ce qu'elles soient [illegible] ordre contraire [illegible] publiée, à moins [illegible] ont été payé d'avance, ou qu'il [illegible] ordre.
[illegible] ANNONCES et autres [illegible] portant [illegible] de nouvelles annonces [illegible] plus [illegible] ordre.
[illegible] ANNONCES [illegible] politique et [illegible] politique, paiement double du [illegible]

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS.—Le steamboat BELLE OF ATTAKAPAS, partira positivement aujourd'hui, 3 mai, à midi. Pour passage seulement, s'adresser à bord, vis-à-vis la [illegible] FOSDICK & BROTH.

POUR ST. LOUIS.—Le steamboat BEN FRANKLIN, capitaine Vasey, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] JOHN R. SHAW, agent.

POUR ST. LOUIS.—Le steamboat BEN FRANKLIN, capitaine Vasey, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] C. DUANE & co.

POUR ATTAKAPAS.—Le steamboat [illegible] capitaine Johnson, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] JOHN HALL, 2 Front Levee.

ORANGE SENS FOR L'EST.
[illegible] Pour le [illegible] Washington Bayou [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] Bacon Sara tous [illegible] à la Nou [illegible] pour le Pointe Coupée [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] W. H. AVERY.

POUR MOBILE.—Paquetbot régulier [illegible] Tous les mardis à [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] J. & R. GEDDES, agents, 81, rue Commerce.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOUVERNOR PELL, capitaine Mc [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Pointe du Maisonnet. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à vis-à-vis [illegible] JACQUES LARTIGUE.

POUR [illegible].—Le brick ISAAC McKAY, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la Pointe de la Levee. FOSDICK & BROTH.

POUR NEW YORK.—Le brick de la Tour, capitaine [illegible] LOUISA, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] HILLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW YORK.—Le goélette WANDERER, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] HILLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW YORK.—Le brick ALMEDA, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] FOSDICK & BROTH 66 Camp.

POUR NEW YORK.—Le chargement à l'occasion [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] FOSDICK & BROTH.

POUR NEW YORK.—Samedi 6 du courant—Le [illegible] BRENZIL, capitaine Samuel Clarke, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis les magasins rouges. BAILEY & BAXTER.

POUR NEW YORK.—Le steamboat SIMMON, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] HILLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW YORK.—Le navire LOUISVILLE, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] HILLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW YORK.—Le navire ST. MARY, capitaine Foster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les deux marchés. [illegible] W. STANTON & Co. Encouragement Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK.—La goélette PALESTINE [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] BAILEY & BAXTER, 67, Commune.

POUR NEW YORK.—Le brick BENJAMIN, capitaine Crane, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] FOSDICK & BROTH.

POUR NEW YORK.—Le brick CLINTON, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 67 Camp.

POUR NEW YORK.—Le brick CLINTON, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] S. & J. P. WHITNEY & Co. 73 Camp.

POUR NEW YORK.—Le brick SPLENDID, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR NEW YORK.—Le brick WOGART, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] HILLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW YORK.—Le brick ROANOKE, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] FOSDICK & BROTH 66 Camp.

POUR NEW YORK.—Le brick ALMEDA, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] FOSDICK & BROTH 66 Camp.

POUR NEW YORK.—Le brick ROSCOE, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis les magasins rouges. BAILEY & BAXTER, 67 Commune.

POUR NEW YORK.—Le brick LOUISA, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis les magasins rouges. BAILEY & BAXTER, 67 Commune.

POUR NEW YORK.—Le brick ROSCOE